



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



ÉDUCATION / JEUNESSE / SERVICES PUBLICS
BILANS DE RENTRÉE

11^e CONGRÈS
NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



CONFÉRENCE DE PRESSE
DE RENTRÉE DE LA FSU

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 - BAGNOLET

SOMMAIRE

03

édito

04

en bref

06

2d degré

07

1er degré

08

voie pro

10

supérieur

12

formation

13

salaires

14

programmes

15

école inclusive

16

olympisme

18

ASE

19

PJJ

20

travail social

22

santé scolaire



www.fsu.fr



@FsuNationale



@FederationSyndicaleUnitaire



@FederationSyndicaleUnitaire



presse@fsu.fr



06 72 53 91 13

attaché de presse : Hamda El Khiari



22 rue Malmaison
93170 Bagnolet

ÉDITO - CHANGER D'ORIENTATION



L'École publique est à un point de bascule. La dette, encore et toujours elle, est invoquée pour ne pas investir dans les services publics et en particulier dans l'éducation. Au passage, on sacrifie tout ce qui permet de préparer l'avenir et assurer la cohésion de la société, tout ce que la FSU et les agent.es défendent au quotidien sur le terrain. Les urnes sont ignorées mais la démocratie sociale sait faire front et s'unir.

En matière d'éducation, les gouvernements successifs se nourrissent de populisme pédagogique dont le « Choc des savoirs » a été un énième épisode. Il a placé les établissements dans des situations dont ils se seraient bien passés. Mais les collègues ont su dire non. La FSU était à leurs côtés. Une chose est certaine : ces mesures ne règlent aucunement les problèmes structurels de l'École : crise de recrutement, précarisation, dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'enseignement pour les élèves. Le Privé est plus que jamais privilégié, aux dépens de l'École publique.

Il est urgent d'investir pour la jeunesse et l'enfance et de sauver le travail social. Les syndicats de la FSU sont engagés dans des combats au long cours : à la Protection judiciaire jeunesse avec le SNPES-PJJ-FSU, à l'aide sociale à l'enfance avec le SNUTER-FSU, et partout où il faut aider à construire l'avenir. La jeunesse mérite mieux que l'Embrigadement et que l'uniforme, mieux que le SNU ou toute autre tentative de mise au pas... La jeunesse doit et saura s'émanciper.

L'heure des choix budgétaires est arrivée. La FSU réclame un plan ambitieux pour les services publics : un budget de 50 Mds d'euros, 20 pour la revalorisation des agent.es et 30 pour des investissements dans les services publics. Sans attendre, il faut engager un plan pluriannuel de revalorisation de 20 % du point d'indice pour sortir de la situation de décrochage salarial dans laquelle se trouvent les agent.es.

BENOÎT TESTE
secrétaire général de la FSU

EN BREF

50 mds d'€

de budget supplémentaire sont nécessaires pour renforcer les services publics et augmenter les salaires des agent.es

2 000

enfants ont fait leur rentrée sans toit

15 300

postes d'infirmier.es manquent pour que chaque élève et étudiant.e ait accès à une consultation

500

personnels contractuels de la **PJJ** n'ont pas été reconduit.es à la rentrée

1 583

postes non-pourvus dans le **1er degré**

1 575

postes non-pourvus dans le **2d degré**

85 000

lycéens et lycéennes **sans affectation** à l'issue de la phase principale d'admission à l'été 2024

LA RENTRÉE ATTAL-BELLOUBET N'A PAS EU LIEU

La rentrée voulue par les ministres Attal et Belloubet n'a pas eu lieu. Les personnels, engagés au quotidien dans la réussite de l'ensemble des élèves, ont adapté, contourné, refusé les premières mesures du « Choc des savoirs », les suivantes étant gelées depuis les législatives. Selon les remontées du SNES-FSU, plus des deux tiers des collèges n'ont pas organisé les groupes de niveau. Grâce à l'appel de la FSU-SNUIPP, le pilotage des apprentissages « fondamentaux » par les tests standardisés est mis en cause.

Alors que les postes vacants (plus de 3 000 perdus aux concours de l'enseignement) continuent de gangrener le système éducatif et restent le marqueur de la rentrée, la ministre démissionnaire espère duper l'opinion publique avec l'interdiction du téléphone portable. Cette mesure déjà en vigueur depuis 2018 en collège, est pour le moins paradoxale puisque le ministère encourage à placer les élèves devant des tablettes numériques quand leur professeur-e n'est pas remplacé-e.

La FSU exige de la nouvelle Assemblée une loi de programmation pour budgéter les emplois, les recrutements, un plan de résorption de la précarité, l'augmentation des salaires et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Et devant l'énormité du surfinancement du réseau privé et de l'apprentissage, il y a urgence à réorienter les dépenses : l'argent public doit revenir exclusivement à l'École publique.

Renoncer au SNU ou à l'uniforme dégagerait des fonds utiles, en plus d'en finir avec des politiques répressives et enfermantes contre la jeunesse ! Les adolescent-es et enfants en difficulté avec la loi ont besoin d'un accompagnement par des professionnel·les : la mobilisation du SNPES-PJJ/FSU contre le licenciement des agent-es contractuel·les de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est exemplaire.

La baisse démographique ne peut pas être prétexte à moins de moyens pour l'Éducation. Face aux scandaleuses menaces de fermetures de centaines de classes, écoles et collèges projetées dans un rapport des inspections générales, la FSU défend bien au contraire l'éducation prioritaire et des créations d'emplois pour réduire les effectifs à tous les niveaux de classes et une école réellement inclusive.

RENTRÉE 2024

SECOND DEGRÉ

CHIFFRES

Au CAPES, 635 postes perdus dont 209 postes en mathématiques (20 %) et 78 en lettres modernes (11 %) alors même que la réforme des collèges entend insister sur les savoirs fondamentaux.

Pour les Psy-ÉN EDO (second degré), 50 postes ; 131 pour les CAPET ; 101 pour les agrégations.

Pour retrouver des conditions d'encadrement équivalentes à celle de 2017, **il faudrait créer 10 617 emplois dans le second degré public.**

Groupes de niveau et DNB

La réforme du « Choc des savoirs » se met partiellement en place. Un coup de frein a pourtant été donné sur certaines mesures. **La profession a usé de tous les moyens pour éviter la mise en place des groupes de niveau en Sixième et Cinquième, dispositif de tri scolaire et donc social des élèves.** Dans certains établissements, l'homogénéité des regroupements d'élèves ne concerne que les élèves les plus fragiles, au risque de les stigmatiser encore davantage. **Pour la FSU, l'échec au DNB ne doit pas être un obstacle pour entrer en Seconde**, qui plus est à l'heure où les conditions de son obtention se durcissent, avec la suppression des correctifs et des barèmes académiques. La FSU refuse que le DNB devienne un couperet reléguant des élèves en Prépa-Seconde.

Prépa-Seconde

Des classes de « Prépa-Seconde », sont installées de manière restreinte à la rentrée 2024 (une classe par département, volontariat des élèves), avant une généralisation prévue à la rentrée 2025. Elle regroupera à part les élèves autorisé-es à passer en Seconde quelle que soit la voie, mais qui ont échoué au DNB. Les horaires de cours réduits, l'absence de programme, pour laisser la place à des stages et autres moments non-scolaires, trahissent la logique de cette classe de niveau : il s'agit de barrer la route du lycée à de nombreux jeunes, pour les aiguiller au plus vite (à 16 ans révolus ?) vers la vie active. **Comme pour le reste du « Choc des savoirs », la FSU demande l'abrogation de cette mesure.**

PREMIER DEGRÉ

Dévalorisation salariale, dégradation des conditions de travail, perte de sens du métier... la rentrée 2024 s'est effectuée dans une école en tension. Du fait de la crise du recrutement, **ce sont d'emblée 1583 recrutements qui sont perdus à cette rentrée 2024 dans le 1er degré. À cela s'ajoute une multiplication par 8 des démissions et ruptures conventionnelles des professeurs des écoles en 13 ans.** Par ailleurs le ministère supprime 650 postes de professeur-es des écoles à cette rentrée, aggravant des taux d'encadrement qui se situent au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne (21,5 élèves par classe en France pour 20,5 en moyenne en UE).

**Pour les salaires
pour les services
publics
pour l'abrogation
de la loi retraites**

en grève le 1 octobre !



Des moyens pour une école primaire luttant contre les inégalités scolaires

Pour un service public d'éducation de qualité, il est urgent que les conditions de travail des PE s'améliorent. Le déficit de moyens alloués impacte durablement les conditions d'enseignement : effectifs chargés, manque d'AESH, démantèlement des RASED, pénurie d'infirmières et de médecins scolaires, déficit de places dans les établissements médico-sociaux ou dans les dispositifs ULIS...

Pour les moyens d'une inclusion respectueuse des enfants et des personnels, pour que cesse le non remplacement qui pèse sur toutes les écoles, pour le respect des droits des enseignant·es (mobilité, temps partiels...), pour les moyens indispensables à une école qui mette un terme aux inégalités scolaires, le prochain budget doit être un budget d'investissement massif dans l'école.

Premier et second degrés : faire front contre les évaluations nationales

Alors qu'une ministre démissionnaire ne devrait gérer que les affaires courantes, les évaluations nationales se généralisent à toutes les classes de l'élémentaire à cette rentrée. Pour empêcher le pilotage par les chiffres, pour stopper la standardisation progressive des pratiques enseignantes, les PE sont appelé·es à bloquer les évaluations (non-passation, non-remontée des résultats, retour des livrets à l'inspection...), clé de voûte d'une politique éducative qui doit cesser. Elles restent obligatoires en mathématiques et français en Seconde, Sixième et Quatrième, mais le ministère a dû renoncer pour cette rentrée à leur généralisation en Cinquième et Troisième sous la pression des organisations syndicales, unanimes pour les contester. Comme elles sont facultatives cette année sur ces deux niveaux, le SNES-FSU appelle les personnels à en refuser le principe. Plus généralement, les équipes peuvent ignorer les résultats des évaluations : leur exploitation n'est en rien obligée, surtout pour trier les élèves. Cette action collective participe à la lutte contre les groupes de niveau.



VOIE PRO

ANNÉE DE TERMINALE APPRENTISSAGE

En cette rentrée scolaire 2024, l'enseignement professionnel public subit une double attaque : le développement de l'apprentissage avec les aides exceptionnelles prolongées à l'embauche d'apprentis et une réforme qui transforme progressivement les LP sur le modèle de l'apprentissage.

Le développement de l'apprentissage continue !

L'objectif porté par E. Macron, reste d'un million d'apprentis par an d'ici 2027, soutenu par une aide exceptionnelle de 6 000 € maintenue jusqu'à la fin du quinquennat. Cela répond avant tout aux besoins des employeurs en réduisant le coût du travail et en offrant une formation sur le lieu de travail, l'apprentissage reste en partie inefficace, son coût est élevé et les ruptures de contrat nombreuses, principalement en pré-Bac (renoncement de plus de 200 000 jeunes par an à la formation et à la qualification).

Dans l'enseignement supérieur, cette subvention du ministère du travail aux entreprises embauchant des apprentis est une aubaine pour l'enseignement supérieur privé qui, encore en 2024, concentre plus de 83% des places en apprentissage publiées sur la plateforme Parcoursup. Et cela, sans réel contrôle de la qualité des enseignements dispensés dans ces formations privées.

CHIFFRES

L'apprentissage au 31 décembre 2023 (DEPP) comptait **1 021 500 apprentis, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à 2022.**

Au total, 37% des apprentis suivent des formations du secondaire, de niveau inférieur ou égal au baccalauréat (soit 385 628 apprentis, en hausse de 2,2 %).

En 2023, 635 800 apprentis suivent une formation du supérieur en apprentissage (en hausse de 10,3%)

Pour retrouver des conditions d'encadrement équivalentes à celle de 2017, **il faudrait créer 10 617 emplois dans le second degré public.**

Une réforme nocive pour les jeunes et pour les personnels !

Parallèlement, la réforme Grandjean annonce la fermeture programmée de filières qualifiées de « non insérantes » d'ici la rentrée 2026, obligeant tous les établissements à revoir leur offre de formation. La FSU et ses syndicats nationaux s'opposent à cette vision et défendent un développement de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire qui réponde aux besoins économiques mais aussi la demande sociale des jeunes et des familles et à l'aménagement du territoire.

Agissons luttons
UN AUTRE LYCÉE PRO EST POSSIBLE

adhe-rions

SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

La rentrée 2024 va se faire dans des conditions fortement dégradées avec l'application pleine et entière de la réforme Grandjean et la difficulté grandissante de recrutement de titulaires comme de contractuels, ce qui renforce les tensions. Les pressions augmentent sur les personnels pour accepter des heures supplémentaires et une charge accrue liée à des dispositifs comme *Tous droits ouverts* et *Ambition emploi*. La FSU demande un moratoire sur ces dispositifs axés principalement sur l'insertion professionnelle.

Elle demande que les groupes à effectifs réduits en mathématiques et en français ne soient pas des groupes de niveau et que leur organisation reste à la main des enseignant.es de la classe.

La mise en place du parcours différencié et l'avancement des examens au mois de mai va fortement désorganiser les LP et mettre l'ensemble des personnels sous pression. La mise en œuvre de ces

parcours va fortement dégrader les conditions de travail des PLP. Ils vont créer une inégalité dans la préparation de l'examen et priveront de nombreux élèves de 6 semaines d'enseignement. La FSU

réclame le retour à une année scolaire complète de 36 semaines pour tous les élèves de terminale BAC PRO ainsi que le retour de l'ensemble des épreuves d'examen en juin.



SUPÉRIEUR

UNE RENTRÉE UNIVERSITAIRE SANS MINISTRE ET SANS MOYENS

La rentrée dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) se déroule dans un flou préoccupant quant au devenir des orientations politiques amorcées avant l'été et que nous avons dénoncées (Acte II de l'autonomie des Universités, "simplification" de la recherche, réforme de la formation des enseignant·es et CPE). **L'absence d'orientation politique et de perspective budgétaire paralyse les établissements et laisse les collègues dans une incertitude anxigène quant à la possibilité de remplir correctement leurs missions de formation et de recherche.**

Concernant l'entrée dans le premier cycle de l'enseignement supérieur cette année, **85 000 lycéens et lycéennes n'avaient pas d'affectation à l'issue de la phase principale d'admission de Parcoursup (+10 % par rapport à l'an dernier). Le nombre de lycéens et lycéennes ayant quitté la plateforme avant d'avoir obtenu une réponse positive a également subi une augmentation de 10 % (120 000 candidat·es contre 110 000 en juillet 2023).**

Pour la FSU, cela traduit un besoin de créations de places supplémentaires dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, qui passe nécessairement par une augmentation des crédits et des emplois, alors qu'il est annoncé un budget à crédits constants. Dans le même temps, les formations supérieures privées ne se sont jamais aussi bien portées.

Pour l'ESR, ce gel est inquiétant alors que les établissements, sous couvert d'un accroissement de l'autonomie, ont déjà dû puiser par deux fois dans leur fonds de roulement. D'ores et déjà la trajectoire de la Loi de programmation de la

recherche qui prévoyait une augmentation de 500 000 euros par an ne pourra pas être tenue. Qui plus est, cette augmentation a été mécaniquement consommée par l'inflation. Ainsi, les établissements de l'enseignement supérieur ne parviennent plus à équilibrer leur budget dans la mesure où l'État ne finance pas entièrement les mesures ayant des conséquences financières pour eux.

Pour la FSU, aux 32,1 milliards d'euros initialement prévus dans le PLF 2025, il faudrait ajouter 2,5 milliards pour l'encadrement des étudiant·es, 2 milliards pour la recherche, 2,5 milliards pour l'augmentation de 10% du point d'indice et 1 milliard pour la rénovation immobilière (investissement immobilier qu'il

conviendrait de maintenir pendant encore cinq ans). Concernant l'emploi, la FSU estime indispensable la

création immédiate de 12 000 postes de titulaires toutes catégories confondues (personnels techniques, administratifs et de bibliothèque, chercheurs, enseignant·es-chercheur·es, enseignants) pour permettre de remédier aux inégalités d'encadrement entre établissements et la mise en place d'un plan pluriannuel d'emplois statutaires de 6 000 postes par an jusqu'en 2035, ce qui représente un effort supplémentaire de 6,7 milliards d'euros. Nous en sommes bien loin ! Les économies se font en partie sur la contraction des rémunérations des personnels, sur le non-remplacement des départs à la retraite, et via la réduction des budgets de fonctionnement, dégradant toujours davantage les conditions de travail et d'études alors que d'autres choix seraient possibles.

CHIFFRES

- **Parcoursup : 85 000 lycéens et lycéennes sans affectation** à l'issue de la phase principale d'admission à l'été 2024. + 10 % par rapport à 2023 ; Phase principale : durée 44 jours soit sept jours d'attente supplémentaires par rapport à 2023
- **En 2024, + 10% de lycéens et lycéennes qui ont quitté la plateforme sans avoir obtenu une réponse positive.**
- **Attentes de croissance du budget de +20% notamment pour financer des places supplémentaires, la transition énergétique ainsi que la hausse de 10% du point d'indice dans les MESRI**
- **En cette rentrée et depuis le début de l'année 2024 les budgets de fonctionnement des formations et des laboratoires sont réduits de 17% en moyenne à l'AMU et, entre - 20% et -50% suivant les composantes à l'Université d'Angers.**



FORMATION INITIALE réforme suspendue

En juillet, après avoir obstinément assuré que la réforme de la formation des enseignant·es et CPE serait mise en place dès cette rentrée, la ministre Belloubet annonçait finalement son report (à une date cependant indéterminée). **La FSU réclamait depuis des mois la suspension de cette réforme et l'ouverture de négociations pour une autre réforme.**

Alors que la réforme Blanquer a participé à accroître la pénurie de candidat·es, cette nouvelle réforme du recrutement et de la formation initiale prétendait résoudre, à elle seule, le problème mécaniquement en avançant le concours en troisième année de licence. Si les conditions de travail et de rémunération des enseignant·es ne sont pas fortement améliorées, changer encore une fois les modalités de concours n'y suffira pas ! Les contours de cette réforme, même si elle est reportée, demeurent toujours aussi flous. S'y ajoutent des annonces très inquiétantes, comme l'annonce d'un contrôle accru des contenus de formation dispensés en Inspé, au sein des masters MEEF. Après le « petit livre orange » et la volonté de labelliser les manuels scolaires, voici maintenant l'intention de contrôler les pratiques professionnelles et d'imposer de « bonnes pratiques » définies depuis le ministère. C'est inacceptable !

Les avancées concernant la rémunération des lauréat·es du concours - et il manque toujours les pré-recrutements revendiqués par la FSU - ne doivent pas être un prétexte pour tenter de réduire le métier enseignant à l'application de consignes. Avec un concours placé en fin de licence, le risque est que la formation universitaire en licence soit plus une préparation au concours qu'à l'exercice du métier d'enseignant·e.

Les contenus des maquettes des concours, dévoilés sans réelle concertation, montrent des

attentes disciplinaires en forte baisse. Les épreuves écrites et orales se contentent de vérifier des connaissances minimales, insuffisantes pour assurer une réflexion critique et didactique sur les contenus enseignés. La capacité à penser le cours pour les élèves ne serait plus évaluée, pas plus que la connaissance des programmes scolaires. Il n'est plus demandé aux candidat·es de se projeter dans leur futur métier.

Parallèlement, l'« oral d'entretien », dépourvu de dimension disciplinaire, est maintenu et même renforcé afin de contrôler la manière dont les candidat·es entendent transmettre et « incarner » les valeurs de la République, de vérifier leur compréhension des enjeux de la transition écologique et du bien-être de l'élève. Ces éléments prennent une place disproportionnée au cœur du recrutement et au détriment des connaissances disciplinaires.

Des programmes de concours se limitent aux programmes de collège et de lycée sans encourager les candidat·es à réfléchir globalement à leur discipline, à son épistémologie, aux nouveautés de la recherche, à sa dimension didactique, etc.

La FSU s'oppose à l'ensemble des mesures annoncées dans la réforme contribuant à fragiliser la formation des enseignant·es et CPE et à affaiblir leur parole en classe ainsi que leur capacité à être concepteurs et conceptrices de leur métier, expert·es de leur discipline.

Nous réclamons de toute urgence la mise en place d'une véritable consultation autour d'une autre réforme. Celle-ci devrait renforcer la qualification de nos métiers et la diversification des voies d'accès. Cela implique une formation universitaire de haut niveau, un plan pluriannuel de recrutements, une revalorisation des salaires et une amélioration des conditions de travail dès le début de carrière.

SALAIRES UN DOSSIER PRIORITAIRE !

Les promesses ministérielles et présidentielles de « revalorisation » et de « choc d'attractivité » ne sont pas tenues ! La communication des ministères consiste à globaliser les hausses de rémunération en intégrant l'avancement selon l'ancienneté dans la carrière. Ce n'est en rien une revalorisation salariale alors que les pertes de pouvoir d'achat

s'accumulent pour toutes les catégories de fonctionnaires. **La seule véritable revalorisation salariale des fonctionnaires et des agent-es non-titulaires est la revalorisation du point d'indice et sa réindexation sur l'inflation. Une augmentation de 10 % immédiate doit être poursuivie par une revalorisation de carrières pour toutes et tous.**

Pour la FSU et ses syndicats nationaux afin de sortir de l'écrasement des rémunérations et améliorer l'attractivité des métiers de l'éducation, **il est indispensable de translater les grilles de la fonction publique vers le haut et à toutes les étapes de la carrière avec une attention particulière pour les milieux de carrière. Il faut aussi intégrer dans les grilles la prime d'attractivité et les transferts primes-points. Pour veiller à de meilleures pensions au moment du passage à la retraite, l'accès à la classe exceptionnelle doit être généralisé sans les barrières arbitraires actuelles (choix du supérieur**

hiérarchique) et sans les ratios malthusiens dans la plupart des corps de l'enseignement.

Échec au Pacte

Le ministère cherche désespérément à vendre le Pacte enseignant qui ne fait pas recette dans le réseau public. Les collègues ont bien compris qu'il s'agit de s'épuiser plus en travaillant plus pour perdre moins. Le Pacte individualise le temps de travail, les missions et les rémunérations. Il fragilise les statuts de la

Fonction publique, garants d'un service public de qualité. **76 % des professeur-es du public n'ont pas signé le Pacte.**

Les AESH demeurent les personnels les plus précaires dans le système éducatif. Au-delà de conditions contractuelles défavorables

(affectations, frais de déplacement...), elles sont victimes de temps incomplets imposés, amputant en moyenne leur salaire de près de 38 %.

La fonction publique est loin d'être exemplaire en termes d'égalité salariale hommes/femmes. Différents facteurs, plus ou moins reconnus, pénalisent les femmes : l'inégale reconnaissance salariale des métiers et des corps, au détriment des corps les plus féminisés, le temps partiel, les primes et indemnités... **Des moyens conséquents sont indispensables pour en finir avec les écarts salariaux entre les femmes et les hommes.**

Pour la FSU, le dossier des salaires est prioritaire !



PROGRAMMES SCOLAIRES

Le ministère a procédé à la refonte à marche forcée des programmes de français et mathématiques en cycle 1 et 2 et d'enseignement moral et civique (EMC),

seuls ces derniers ont été publiés au journal officiel.

Ces programmes ont été rejetés de façon quasi unanime par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Ils témoignent d'une conception rétrograde et inégalitaire des apprentissages et de l'école.

Les programmes d'EMC accentuent les registres disciplinaires et patriotiques, entretenant la confusion entre une autorité éducative qui se co-construit avec des élèves actifs et un autoritarisme qui s'impose à des sujets passifs. S'y déploient une conception descendante visant à inculquer un certain civisme, des compétences psychosociales pour réguler coûte que coûte les émotions, et une mise au pas avec le SNU, le tout au détriment d'un travail de réflexion et de compréhension engagé dans l'expérience vécue d'une citoyenneté en construction.

Les programmes de français et mathématiques cycle 1 et 2, dont l'application est repoussée à la rentrée 2025, témoignent d'une conception des apprentissages en rupture avec les consensus scientifiques et didactiques. Ils sont calqués sur les évaluations nationales. En privilégiant l'application de procédures

systématiques imposées, ils entravent l'accès au sens des savoirs qui est pourtant un facteur de la réussite scolaire.

Généralisation des évaluations

Les évaluations nationales sont généralisées à l'ensemble de l'école élémentaire (du CP au CM2) et étendues de façon facultative en

Cinquième et Troisième. Elles impactent l'ensemble de la scolarité obligatoire. Clés de voûte des réformes éducatives de ces dernières années, elles président à la mise en place des groupes de niveau au collège, imposent

la primauté des apprentissages dits fondamentaux de bas niveau et réorientent les pratiques enseignantes vers des conceptions des apprentissages renforçant les inégalités d'apprentissage.

Des métiers sous contrôle

L'ensemble de ces réformes dessine un système éducatif où les personnels sont sous contrôle. **La liberté pédagogique est entravée. Les métiers sont réduits à des fonctions d'exécution ce qui dégrade les conditions de travail, mais aussi la pertinence des enseignements.**

Il faut au contraire défendre des métiers de conception, où les personnels ont en leurs mains l'ensemble des savoirs professionnels leur permettant d'élaborer des situations d'apprentissages pertinentes, d'identifier les difficultés au moment où elles surgissent pour les traiter. C'est ainsi que l'on pourra lutter contre les inégalités d'apprentissage.

ECOLE INCLUSIVE

AESH et temps de travail

À partir de cette rentrée, l'État prend en charge l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps méridien, jusqu'alors à la charge des collectivités. Cet accompagnement ne pourra être réalisé que sur la base du volontariat des AESH. Les AESH volontaires se verront donc proposer un avenant annuel à leur contrat. Pour la FSU, c'est loin de garantir la fin de la précarité, argument pourtant mis en avant par Emmanuel Macron. Rappelons qu'une pause de vingt minutes est obligatoire après six heures consécutives de travail. La surveillance des autres élèves n'est pas une mission des AESH. La FSU restera vigilante quant à l'application des droits des accompagnant-es concerné-es par cette situation.

Toutefois, les ambitions de la FSU sont autres : elle ne revendique pas le « travailler plus pour gagner plus » tel que présenté par le gouvernement avec l'application de la grille indiciaire actuelle. **La FSU revendique la reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications, de la pénibilité du travail effectué et une juste rémunération. Cela passe par la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, un employeur unique, une revalorisation salariale substantielle, mais aussi par l'abandon des PIAL (et des futurs PAS) et une stabilisation de l'accompagnement des élèves.**

Du PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) au PAS (Pôle d'appui à la scolarité)

Les PIAL ont été instaurés par la loi de 2019. Ils s'appuient sur un ou plusieurs établissements, regroupés avec des écoles. **La FSU demande la suppression des PIAL qui, en l'état, ont**

entraîné une dégradation de la qualité des inclusions et des conditions de travail des AESH. A la rentrée 2026, le PAS remplacera le PIAL, poursuivant une logique comptable qui ne tient pas compte du projet scolaire de l'élève en situation de handicap. Un PAS pourra englober plusieurs PIAL, soit une zone d'affectation plus vaste pour les AESH. Le PAS déterminera les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) que les AESH accompagneront, avec ou sans notification de la MDPH. Cet accompagnement ne sera donc plus réservé aux seuls élèves en situation de handicap, ce qui diluera les faibles moyens humains qui leur sont actuellement dédiés.

L'accompagnement sera encore plus segmenté pour répondre à des demandes toujours plus nombreuses, ne permettant pas un réel suivi des élèves au quotidien. La dégradation des conditions de travail s'accroîtra aussi pour les AESH. Le PAS sera constitué d'un enseignant-e titulaire du CAPPEI, secondé-e par deux éducateur-rices

spécialisé-es. Il y aura un-e AESH référent-e par PAS où des professionnels du médico-social seront à disposition des élèves à BEP. La FSU s'oppose à ce nouveau dispositif qui sera expérimenté à cette rentrée dans quatre départements.

La scolarité des élèves avec des besoins particuliers devrait notamment s'appuyer sur l'augmentation de personnels et d'enseignant-es spécialisées (PSYEN, RASED, enseignant-es spécialisé-es ULIS, EGPA, UPE2A...), d'une réduction des effectifs et d'une prise en compte réelle de leurs besoins.



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : QUEL HÉRITAGE ?

Les jeux olympiques et paralympiques (JOP) ont suscité un engouement populaire extraordinaire, en France et dans le monde entier. Cet engouement est la preuve que la culture physique sportive doit être valorisée dans l'ensemble de la société. **Une loi**

« héritage » des JOP doit graver dans le marbre un certain nombre de droits portant des bénéfices pour tou.te.s les français.es. Le ministère des sports doit, notamment voir enfin son budget doublé afin de pouvoir mener à bien les missions de service public.

Il en est de même avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Le doublement du budget est indispensable afin de permettre à quelque 1 300 000 de licencié.es de se rencontrer tout au long de l'année sur les terrains du sport scolaire le mercredi après-midi. La direction nationale actuelle est en train, au contraire, de supprimer les championnats.

L'École publique étant le seul lieu où tous les jeunes de notre pays se retrouvent, c'est par l'augmentation des horaires d'EPS que des millions de jeunes stabiliseront leur pratique sportive et l'ancreront dans le temps. **Les horaires de l'EPS doivent être portés à 4 h d'EPS de la 6e à la Terminale. Or, depuis 2017**

plus de 1 000 postes en EPS ont été supprimés et, en conséquence, 1 000 forfaits d'animation de l'association sportive avec.

Les 5 000 nouveaux équipements, pompeusement annoncés par le Président de la République sont un leurre. Il s'agit très majoritairement des équipements qui ne peuvent pas être utilisés par les associations ou par les établissements scolaires. Notre pays souffre du manque de gymnases, de piscines,

etc. **Un plan pluriannuel doit permettre, à court terme, de construire 1 500 équipements nouveaux (gymnases...) et 1 000 piscines et d'entamer un plan de rénovation pour la majorité des équipements existants.**

L'EPS pour les jeunes en situation de handicap

Enfin, les jeux paralympiques viennent de révéler, une nouvelle fois, les extraordinaires performances des sportif.ves en situation de handicap. Il n'est pas possible que l'inclusion à l'École continue de laisser au bord des terrains des milliers de jeunes en situation de handicap faute des moyens. **Les élèves pratiquants en EPS et dans les associations sportives des établissements scolaires doivent être accompagné.es des AESH (ce n'est jamais le cas), les enseignants bénéficier des formations dignes de ce nom, les moyens de transport adaptés, le matériel spécifique financé.**



ENFANCE - JEUNESSE TRAVAIL SOCIAL

LA FSU avec les agent.es SUR LE TERRAIN



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

En cette rentrée 2024, alors que se multiplient les discours médiatiques et politiques sur une jeunesse qui serait « de plus en plus violente » et qu'il faudrait mettre au pas, la réalité est tout autre : **les enfants et les jeunes sont de plus en plus victimes des adultes, en particulier dans le cercle familial. Selon la CIIVISE, 77 % des 160 000 enfants victimes de violences sexuelles le sont dans le cadre familial. Chaque semaine un enfant meurt sous les coups de ses parents. En outre, plus de 2000 enfants feront leur rentrée sans toit.**

Le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 du gouvernement s'est contenté d'effets d'annonce. Rien n'est à l'heure actuelle en place pour renforcer la protection de l'enfance et de la jeunesse. L'aide sociale à l'enfance (ASE) est toujours traversée par une crise profonde, qui met en péril la protection des plus de 200 000 enfants qui lui sont confiés. À bout de souffle, le système est en train de craquer.

Dans les conseils départementaux, l'absence de revalorisation significative des salaires et des carrières des travailleurs sociaux conduit à une pénurie chronique de personnel, de plus en plus souvent recruté sur des contrats précaires pour absorber une charge de travail qui continue de croître : de plus en plus d'enfants suivis, dans des situations toujours plus complexes.

Alors que La Convention des Droits de l'Enfant a récemment fêté ses 35 ans, la France ne remplit toujours pas ses engagements en matière d'assistance et

En conséquence, un nombre croissant de mesures éducatives décidées par la justice ou demandées les familles ne peuvent pas être exécutées, avec pour conséquence des situations critiques qui compromettent le bien-être et la sécurité des enfants confiés.

Dans un contexte de dégradation alarmante des finances des conseils départementaux, le nombre de signalements d'enfants en danger explose, et les arrivées de mineurs non accompagnés augmentent de manière significative en raison des conflits qui se multiplient à l'international. Malgré ces constats, l'État et les conseils départementaux, plutôt qu'agir concrètement et en urgence pour donner les moyens aux professionnels de protéger les mineurs, se renvoient la balle pour esquiver leurs responsabilités.

Par ailleurs, aux difficultés liées aux politiques sociales et économiques qui favorisent la précarité et appauvrissent une part toujours plus grande de la population, s'ajoutent de nouvelles

problématiques qui touchent toute la société et augmentent les risques de maltraitance comme les effets délétères de l'exposition aux réseaux sociaux et les problématiques de parentalité et de violences conjugales.

De plus, les effets de la pandémie mondiale perdurent dans la jeunesse avec une explosion des situations de souffrance psychologique à laquelle le dispositif de pédopsychiatrie également en crise, ne peut répondre.



PJJ

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

La Protection Judiciaire de la Jeunesse a pour mission d'accompagner les adolescent·es et enfants en difficulté avec la loi et d'évaluer les ressources familiales sur le plan éducatif, explorer leur histoire en pluridisciplinarité. Jusqu'en 2007, la PJJ intervenait dans le cadre d'une double compétence civil/pénal. La prise en charge au titre de la protection de l'enfance, est depuis très restreinte puisque la PJJ a connu un recentrage de son activité au pénal, avec l'orientation des moyens et de cette mission vers les conseils départementaux. Ce changement représente une première séquence politique de stigmatisation de la jeunesse en difficulté.

Le SNPES-PJJ/FSU est l'organisation syndicale historique de l'institution. Construit sur la défense des statuts et les missions, le SNPES-PJJ/FSU porte une vision éminemment éducative de la fonction de « délégué·es à la liberté surveillée » de 1947. L'un de ses combats majeurs a permis leur sortie des maisons de correction et des colonies pénitentiaires. En luttant pour des fonctions marquées par la dimension éducative et émancipatrice en lieu et place de la punition et de la coercition, le SNPES-PJJ/FSU a marqué profondément l'histoire de la PJJ.

Cette vision éducative des métiers multicatégoriels à la PJJ est au fondement de chacun de ses mandats. Depuis plus de 20 ans maintenant, la construction massive de centres fermés et d'établissements

pénitentiaires pour mineur·es, signant le retour des éducateur·ices dans les lieux d'enfermement, confirme le virage répressif pris par les politiques en direction des enfants et adolescent·es en difficulté. **Notre organisation syndicale milite pour leur fermeture pure et simple et le redéploiement des moyens colossaux qui y sont dédiés chaque année vers les autres services de l'institution : milieu ouvert, insertion et foyers d'action éducative.**

Dans le même mouvement, le SNPES-PJJ/FSU s'oppose farouchement au Code de Justice Pénal Mineur venu enterrer définitivement, en septembre 2021, l'ordonnance de 1945. Les professionnel·les et les adolescent·es sont en effet passé·es d'une conception « réhabilitatrice » des enfants délinquant·es dans la société, à une vision punitive, uniquement centrée sur leur passage à l'acte, donc sur leur symptôme.

Le SNPES-PJJ/FSU défend un code de l'enfance comprenant un volet protection et un volet pénal.

Le SNPES-PJJ/FSU défend un code de l'enfance comprenant un volet protection et un volet pénal, partant du principe qu'un·e adolescent·e

délinquante est un·e adolescent·e en danger. C'est dans ce contexte que plus que jamais, le SNPES-PJJ/FSU milite pour un retour à la double compétence pénale et protection de l'enfance, surtout dans le contexte actuel d'indigence de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne parvient plus à exercer ses missions, au détriment d'enfants souvent dans des situations de danger extrême. Ce mandat est central aussi dans l'appréhension de la situation des jeunes migrant·es qui doivent bénéficier avant tout d'un accompagnement au titre de la protection de l'enfance.



Sur le plan statutaire, le SNPES-PJJ/FSU se bat pour une reconnaissance indiciaire et un véritable passage en catégorie A de la filière socio-éducative, au regard des responsabilités incombant aujourd'hui aux professionnel.les de la PJJ. Nous revendiquons également une refonte de toutes les grilles indiciaires, notamment pour les catégories C.

Politique du mérite à grand renfort de prime, management basé sur la mise en concurrence des professionnel.les, autant de luttes dans lesquelles le SNPES-PJJ/FSU s'inscrit énergiquement ! **En écho à l'actualité estivale agitée de l'administration, le SNPES-PJJ/FSU se bat contre la précarisation des contractuel.les dans la fonction publique en portant un plan de titularisation massif, toujours mû par ce principe : c'est collectivement que les victoires se construisent !**



TRAVAIL SOCIAL la casse de la solidarité se poursuit !

Après le Conseil économique social et environnemental, c'est le Haut Conseil du travail social qui a rendu ses préconisations fin 2023 pour faire face à la situation catastrophique du secteur social. Changement de ministres, gouvernement démissionnaire, avec pour conséquence l'absence d'interlocuteur et une excuse ministérielle pour ne pas se pencher sur la situation dérangeante et alarmante de la solidarité en France. Malgré ces alertes, la Direction générale de la cohésion sociale continue son œuvre de destruction des formations du travail social sans aucun dialogue. C'est pourtant les questions de reconnaissance et d'attractivité qui sont au cœur des enjeux et des revendications des acteurs et actrices de la Solidarité et de la Protection de l'enfance à l'image des personnels sociaux de l'Éducation nationale.

L'école, un acteur social essentiel !

L'École est un lieu de vie pour l'ensemble de la jeunesse. Par conséquent, il s'agit d'un acteur majeur dans la prévention et l'accompagnement des familles et des jeunes en difficulté. Depuis de nombreuses années, la documentation démontre la nécessité de prendre en compte les élèves dans leur globalité pour favoriser la réussite de toutes et de tous. Les services sociaux de l'Éducation nationale, composés du service social en faveur des élèves, du service social des personnels, et du service social de l'Enseignement supérieur (universités et CROUS), sont à ce titre, des acteurs essentiels à la réussite de toutes et de tous.

Les assistant·es de service social scolaires, qui interviennent directement auprès des élèves et de leurs familles, jouent un rôle clé dans la prévention et le traitement des situations de vulnérabilité sociale. Elles travaillent au sein des équipes éducatives pour identifier et accompagner les élèves en difficulté, qu'il s'agisse de problèmes financiers, familiaux, de harcèlement ou encore de santé mentale. Leur mission est de veiller à ce que chaque élève puisse bénéficier des mêmes possibilités de réussite, malgré les obstacles tout en assurant que chaque jeune puisse grandir dans un environnement sécurisant et adapté.

Malgré le rôle indispensable de ces professionnel·les, le manque de moyens humains et financiers qui leur est alloué est criant. Les effectifs insuffisants, obligent les assistant·es de service social à gérer de trop nombreuses situations à la fois avec une présence très partielle sur chaque établissement, ce qui compromet la qualité et l'efficacité de leur intervention. La charge de travail est devenue intenable. Cela entraîne une forte dégradation des conditions de travail faisant courir des risques psychosociaux importants comme en témoigne la **consultation du SNUASFP-FSU en février 2024 lors de laquelle 93 % des répondant·es indiquaient que leur activité professionnelle avait des répercussions sur leur vie personnelle (stress, énervement, fatigue, mal-être...).**

Les assistant·es de service social sont

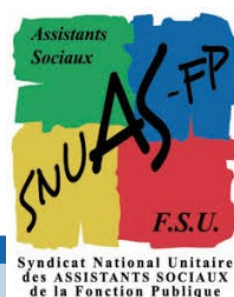
également le symbole d'une politique d'égalité professionnelle largement insuffisante. **Composée à 96 % de femmes, les assistant·es de service social ont la grille indiciaire la plus faible de tous les corps de catégorie A. Ce constat reflète une sous-évaluation chronique des métiers majoritairement féminins, et met en lumière un écart significatif entre les principes affichés d'égalité professionnelle et la réalité du terrain.**

Il est urgent que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour revaloriser ces métiers et fournir les moyens nécessaires pour assurer un service social de qualité au service de tous. Les services sociaux de l'Éducation nationale sont bien plus que

des aides ponctuelles : ils sont au cœur de la mission de l'école républicaine. Leur affaiblissement par un manque de volonté politique et de moyens

met en péril non seulement le système éducatif, mais aussi la promesse d'égalité qui en est la pierre angulaire.

les assistant·es de service social sont à 96 % des femmes, et ont la grille indiciaire la plus faible de tous les corps de catégorie A.



ABROGER LA RÉFORME DE LA SANTÉ SCOLAIRE

La santé physique et mentale des jeunes se détériore de manière alarmante, et malgré les discours officiels, le gouvernement reste sourd à cette réalité. Alors qu'il affiche des priorités sur l'école inclusive, le bien-être des élèves, et la lutte contre le harcèlement, les moyens alloués restent insuffisants, et les réformes envisagées ne visent qu'à réduire les coûts, au mépris des véritables besoins des jeunes.

Les infirmières de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur constatent une explosion des consultations pour des difficultés relationnelles et émotionnelles, un décrochage scolaire croissant, une montée des souffrances psychiques et une consommation excessive de médicaments. Ces problématiques sont aggravées par des facteurs sociaux et environnementaux tels que les conflits, l'éco-anxiété, les crises économiques et climatiques, ainsi que les inégalités sociales.

Plusieurs rapports du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) tirent la sonnette d'alarme : la santé mentale des enfants est désormais LA priorité de santé publique en France.

Cependant, plutôt que d'adopter des politiques ambitieuses en matière de soins, d'éducation et de prévention, le gouvernement persiste dans une gestion comptable et bureaucratique de la santé scolaire en proposant une réforme médico-centrée rétrograde.

Les infirmières de l'Éducation nationale, souvent le seul recours de

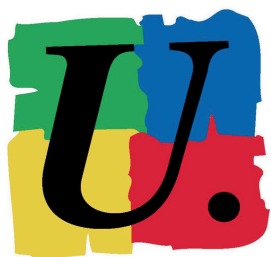
proximité pour les jeunes en détresse, jouent un rôle crucial pour lutter contre les inégalités sociales et garantir à chaque élève un accès à des soins de qualité. Mais elles sont en sous-effectifs, avec des moyens constants, et sous-estimées par des décideurs plus préoccupés par la réduction des coûts que par la santé des jeunes.

La FSU appelle à la création de 15 300 postes supplémentaires d'infirmières de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et au renforcement de leurs missions, notamment par la création d'un master spécialisé. La réforme de la santé scolaire comme le projet d'assise de la santé scolaire doivent être abrogés.

La création d'un pôle médico-social, présentée comme une solution, n'est qu'une tentative de délégation de tâches pour réduire les coûts, au détriment de la qualité des soins et de la lutte contre les inégalités. Cette approche réductrice néglige totalement le rôle pivot des infirmières conseillères de santé, en tant que référentes et éducatrice en santé pour l'ensemble des élèves et de la communauté éducative. Il doit être réaffirmé afin de continuer à lutter au mieux contre les inégalités et pour la réussite scolaire de tous et toutes.

Le gouvernement doit adopter une politique ambitieuse pour la santé à l'École en investissant massivement dans les équipes pluri-professionnelles et en renforçant les dispositifs existants, sans quoi, c'est l'avenir de toute une génération qui est sacrifié.





www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

**Unissons-nous,
Syndiquons-nous !**

**Il est *U*rgent
de défendre
le service
public !**